

# Le Journal des Gardons

Établissement Public Territorial de Bassin Gardons

ces rivières qui nous relient

## Édito



En 2022, l'EPTB Gardons a évolué, devant faire face à une perte importante de financement. Les élus du bassin versant ont non seulement choisi de conforter notre syndicat de rivière mais aussi de lui donner des moyens supplémentaires pour l'entretien des cours d'eau, la gestion de la ressource en eau et la communication.

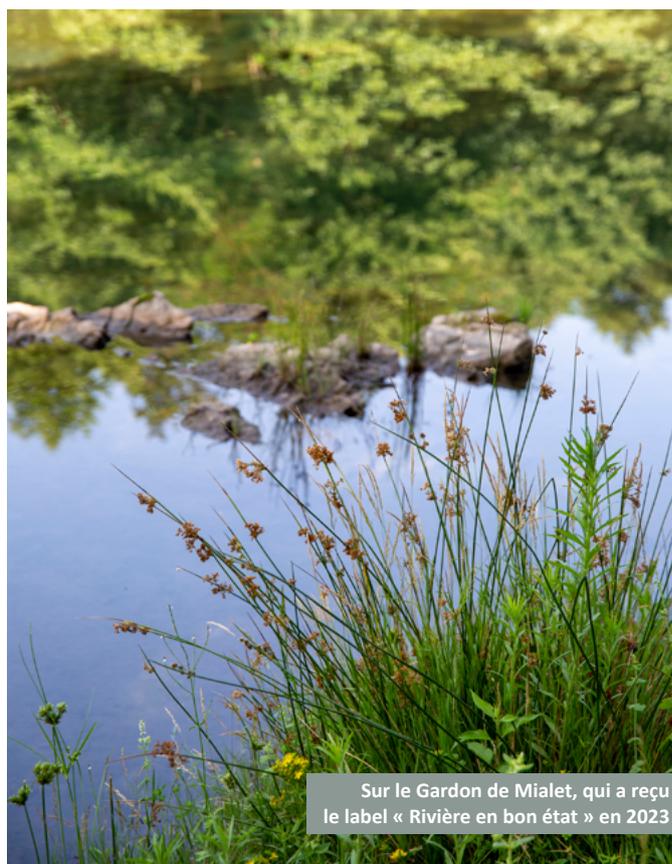
**La communication permet de mieux expliquer la gestion de l'eau, qui est un domaine très complexe, et de mieux informer sur les nombreuses actions que nous menons.** Un travail a été conduit tout au long de l'année 2022 pour trouver le bon équilibre entre une meilleure communication et un coût réduit ! Ce nouveau journal, plus aéré et moins technique, est un des éléments de cette évolution.

Notre territoire est profondément méditerranéen, il oscille fréquemment entre des situations extrêmes, crues et sécheresses. Le travail au quotidien de l'EPTB est modelé par cette réalité. **La gestion des ouvrages hydrauliques, l'entretien des cours d'eau ou encore le suivi et la meilleure connaissance des nappes d'eaux souterraines sont des actions de fond indispensables.** Elles vous sont présentées cette année.

La diversité de notre territoire amène à rechercher à chaque fois des solutions au plus près du terrain. Les projets de relocalisation sur le Grabieux et d'hélotage sur le Galeizon, qui font appel à des moyens particuliers sur des sites fondamentalement différents, l'un très urbanisé et l'autre particulièrement sauvage, illustrent bien cet état d'esprit qui anime notre établissement public !



Max Roustan,  
Président de l'EPTB Gardons



Sur le Gardon de Mialet, qui a reçu le label « Rivière en bon état » en 2023

## SOMMAIRE

- 2 • Risque inondation
- 4 • Entretien des cours d'eau
- 6 • DOSSIER SPÉCIAL « La ressource en eau »
- 9 • Gouvernance
- 11 • Biodiversité - Milieux aquatiques



# Digues et barrages

## 9 ouvrages gérés par l'EPTB Gardons

Alès, Anduze, Aramon, Comps, La Grand'Combe, Remoulins et Saint-Jean-du-Gard : ce sont au total **14 kilomètres de digues** dont l'EPTB Gardons assure la gestion. **2 barrages écrêteurs de crue** sont également sous notre responsabilité : l'un à Théziers, l'autre à Saint-Géniès-de-Malgoirès. Ensemble, ils permettent de contenir 900 000 m<sup>3</sup> d'eau (volume de stockage cumulé).

En tant que gestionnaire, l'EPTB est responsable du bon état de ces ouvrages. Pour cela, il en assure le suivi, l'entretien courant et la réparation à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Grâce à ces 7 digues et 2 barrages, **ce sont 15 000 personnes qui sont protégées des inondations sur notre territoire !**



Travaux de construction du barrage de Saint-Géniès en 2010

# Réseau sensible

## Un nouveau classement pour mieux protéger les ouvrages hydrauliques

En 2023, les digues et barrages gérés par l'EPTB Gardons ont été classés « réseaux sensibles », un classement initialement créé pour protéger les réseaux « dangereux » comme ceux du gaz et de l'électricité. **L'objectif est de préserver ces ouvrages en cas de travaux qui pourraient endommager leurs structures.**

Le dispositif est simple : les gestionnaires de « réseaux sensibles » déclarent leurs installations sur un site web national (INERIS), qui doit obligatoirement être consulté par les entreprises conduisant des travaux. Ces derniers connaissent ainsi l'emplacement exact des infrastructures classées, évitant de les endommager, par exemple lorsqu'une pelleteuse creuse une tranchée.

Par le passé, il est arrivé que des travaux soient menés en méconnaissant la nature d'un ouvrage hydraulique, conduisant à y créer des brèches ou des points de fragilité sans que le gestionnaire de l'ouvrage n'en soit informé, mettant ainsi en danger les biens et les personnes en cas d'inondation.

### Enquête publique

#### Digue de Comps

L'EPTB a déposé une demande auprès de la Préfecture du Gard pour obtenir une servitude lui donnant accès à la digue de Comps.

L'objectif est de permettre le suivi régulier de l'ouvrage : visite de contrôle, entretien et intervention si nécessaire.

Une enquête publique sera ouverte d'ici la fin de l'année 2023. Si la servitude est autorisée, un arrêté préfectoral entérinant la décision sera publié.



Vue de la digue

### Traversée de La Grand'Combe

#### Une nouvelle station hydrométrique

Cette station de télésurveillance facilitera la gestion de crise (inondation) et la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de La Grand'Combe.

Elle bénéficiera aussi aux communes situées en aval (Saint-Martin-de-Valgalmes, Cendras et Alès) qui disposeront ainsi d'informations supplémentaires pour détecter la survenue d'une crue.



L'échelle de mesure de la station

# Réduction de la vulnérabilité

## 25 logements relocalisés hors zone inondable

**Une opération de relocalisation des habitations les plus exposées au risque inondation est en cours sur le bassin versant du Grabieux\* (un affluent du Gardon) à Alès. L'opération consiste à acquérir à l'amiable les logements présentant des risques importants pour leurs occupants, afin de leur permettre de se reloger ailleurs.**



Chantier de démolition des premières habitations

25 propriétaires ont donné leur accord pour bénéficier de cette opération, sur la trentaine d'habitations concernées. Les premiers actes de vente ont été signés en avril, les premières démolitions du bâti ont eu lieu en septembre. Les terrains seront ensuite désimperméabilisés et aménagés en espaces verts.



Des propriétaires bientôt relogés

### Réduire la vulnérabilité face au risque d'inondation

En zone méditerranéenne, où même les crues fréquentes génèrent de très forts débits, il n'est pas rare que les solutions de protection collective contre les inondations (digues, barrages...)

ne soient pas assez efficaces pour protéger les riverains.

Il est alors recherché **des solutions individuelles qui permettent de protéger directement les habitations**. On parle de « réduction de la vulnérabilité ». Il s'agit d'équiper les bâtiments pour éviter leur inondation ou de créer un niveau refuge (construction d'un étage supplémentaire) pour mettre les habitants à l'abri en cas d'entrée des eaux.

Pour les logements les plus exposés et présentant le plus de risque, **la relocalisation s'avère en dernier recours la solution la plus adaptée.**

### Des logements sélectionnés sur des critères précis

Le bassin versant du Grabieux compte près de 900 habitations situées en zone inondable. Les logements concernés par cette opération ont été sélectionnés selon **un ensemble de critères, tels que la hauteur d'eau atteinte dans le logement** lors

des dernières inondations (2002 et 2014). La démolition des logements concernés est organisée au fur et à mesure du départ des habitants vers leurs nouvelles habitations. Les premières démolitions viennent d'avoir lieu en septembre.

### Quelles aides pour les autres logements ?

Les habitations présentant un risque moins élevé bénéficieront également d'aides afin de réduire leur vulnérabilité face aux inondations.

**Un nouveau programme ALABRI va être prochainement déployé sur l'ensemble du bassin versant des Gardons.** Il permettra l'équipement de logements, notamment en batardeaux - des planches étanches que l'on dispose devant sa porte - et en clapets anti-retour qui évitent le refoulement des eaux usées.

### Relocaliser : la solution de dernier recours

### Une volonté collective d'agir face à cette problématique !

Cette opération est menée par l'EPTB Gardons avec un financement de 50% de la part de la communauté d'Alès Agglomération et une subvention de la part de l'État de 50 ou 100% en fonction des dossiers.

**Il s'agit de l'un des premiers projets de relocalisation d'ensemble pris en charge par une collectivité française,** démontrant la volonté d'agir des élus locaux face à cette problématique.

\* Le bassin versant du Grabieux est une sous-partie du bassin versant des Gardons. Il traverse les communes d'Alès, Saint-Julien-des-Rosiers, Saint-Martin-de-Valgalmes et Saint-Privat-des-Vieux.



# Un programme pluriannuel

pour planifier les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur une période de 5 ans

L'EPTB Gardons conduit des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant des Gardons depuis 2003. **Ces travaux ont 3 objectifs principaux : la réduction du risque inondation, la gestion équilibrée des milieux aquatiques ainsi que le maintien ou la reconquête du bon état des cours d'eau.**

Afin d'avoir une vision globale des travaux à réaliser et gérer l'entretien des cours d'eau de manière efficace, le programme d'actions est établi pour une période de 5 ans. Cette planification s'appuie sur un diagnostic précis des cours d'eau, l'expérience des agents et leur connaissance du terrain.

Pour chaque tronçon de cours d'eau (portion de rivière cohérente en termes d'entretien), **le programme précise le type de travaux, la fréquence et l'année d'intervention.** Par exemple, sur une portion du Gardon de Saint-Jean située en zone naturelle dans les Cévennes, une intervention sera prévue tous les 10 ans avec un volume important de travaux. À l'opposé,



pour un ruisseau traversant un village dans la Gardonnenque, un entretien sera prévu tous les ans avec un niveau d'intervention plus léger. Dans les 2 cas, le niveau d'intervention est adapté aux risques et aux enjeux locaux (inon-

dation, biodiversité, qualité des eaux). Le programme en cours finit cette année. **Le prochain programme (2024-2028) prévoit des travaux sur plus de 1200 km de cours d'eau.**

## 2023 : quelles actions ?

### Une restauration forestière sur 120 km

Certains travaux du programme pluriannuel sont directement pris en charge par l'équipe verte de l'EPTB Gardons.

**Les chantiers nécessitant des moyens plus conséquents font l'objet d'appels d'offres et sont réalisés par des entreprises prestataires.** En 2023, le budget prévisionnel pour les travaux de ce type s'élève à 387 600 € (restauration forestière - tranche 10). Sont concernés 62 tronçons de rivières, représentant un linéaire d'environ 120 km de cours d'eau, répartis sur 57 communes et 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

**Ces chantiers sont définis, préparés et supervisés par les techniciens de rivière de l'EPTB Gardons.** Ces derniers assurent la relation avec les élus, les entreprises prestataires et les propriétaires riverains.

Les travaux de restauration forestière sont généralement réalisés entre les mois de septembre et de février afin de minimiser l'impact de ces opérations sur les espèces vivantes dans et en bordure des cours d'eau.

[Rendez-vous sur notre site-web pour en savoir plus sur les travaux de 2023](#)



L'équipe verte de l'EPTB Gardons, ce sont 6 agents sur le terrain au quotidien

# L'entretien du cours d'eau

Les conseils de Pierre Nègre, technicien de rivière



**Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !**



Pierre au pont de Salindres à Thoiras (photo drone)

**Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?**

On intervient préférentiellement **du 15 septembre au 1<sup>er</sup> mars**, période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). **La fréquence d'intervention dépend de la végétation.** Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

**Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?**

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, **on se prive des services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve** : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'**une zone coupée à blanc se verra rapidement envahie** par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !

Et oui, **le propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges** du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épaveuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies.

**Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?**

En fait, **il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement** lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

**La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale.** C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si

**Il faut également retirer les embâcles** (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et **si c'est vraiment nécessaire, on débrousaille aussi** la végétation herbacée ou arbustive et les ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

### Quelques bons gestes à retenir !

- **Quand vous abattez un arbre** : coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de la berge)
- **Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées** (peuplier, saule, aulne, frêne)
- **Préservez les arbres les plus jeunes**
- **Conservez certains arbres morts** en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)
- **Réalisez des coupes sélectives** pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

# La ressource en eau

## Où sont nos nappes d'eau souterraine ?

C'est en s'intéressant à l'histoire géologique d'un territoire que l'on peut commencer à mieux comprendre le fonctionnement de ses nappes phréatiques. La structure des massifs de roches souterraines qui les abrite est en effet directement issue des mouvements des plaques tectoniques qu'a connus la Terre depuis ses origines.

### En Cévennes

La partie amont du bassin versant des Gardons est constituée de roches granitiques et schisteuses. Au gré de leur dégradation, des réseaux de fissures généralement peu développés s'y forment. L'eau y circule et alimente ainsi les sources. Les volumes concernés sont faibles et dépendent fortement des précipitations.

Les nombreuses sources présentes en Cévennes, principalement visibles en été, peuvent donner l'impression que la ressource en eau souterraine est abondante sur ce territoire montagneux. En réalité, ce n'est pas le cas. Mais parce que les pluies y sont plus fréquentes et abondantes qu'en plaine, ces « réserves » de petite taille sont remplies plus fréquemment.

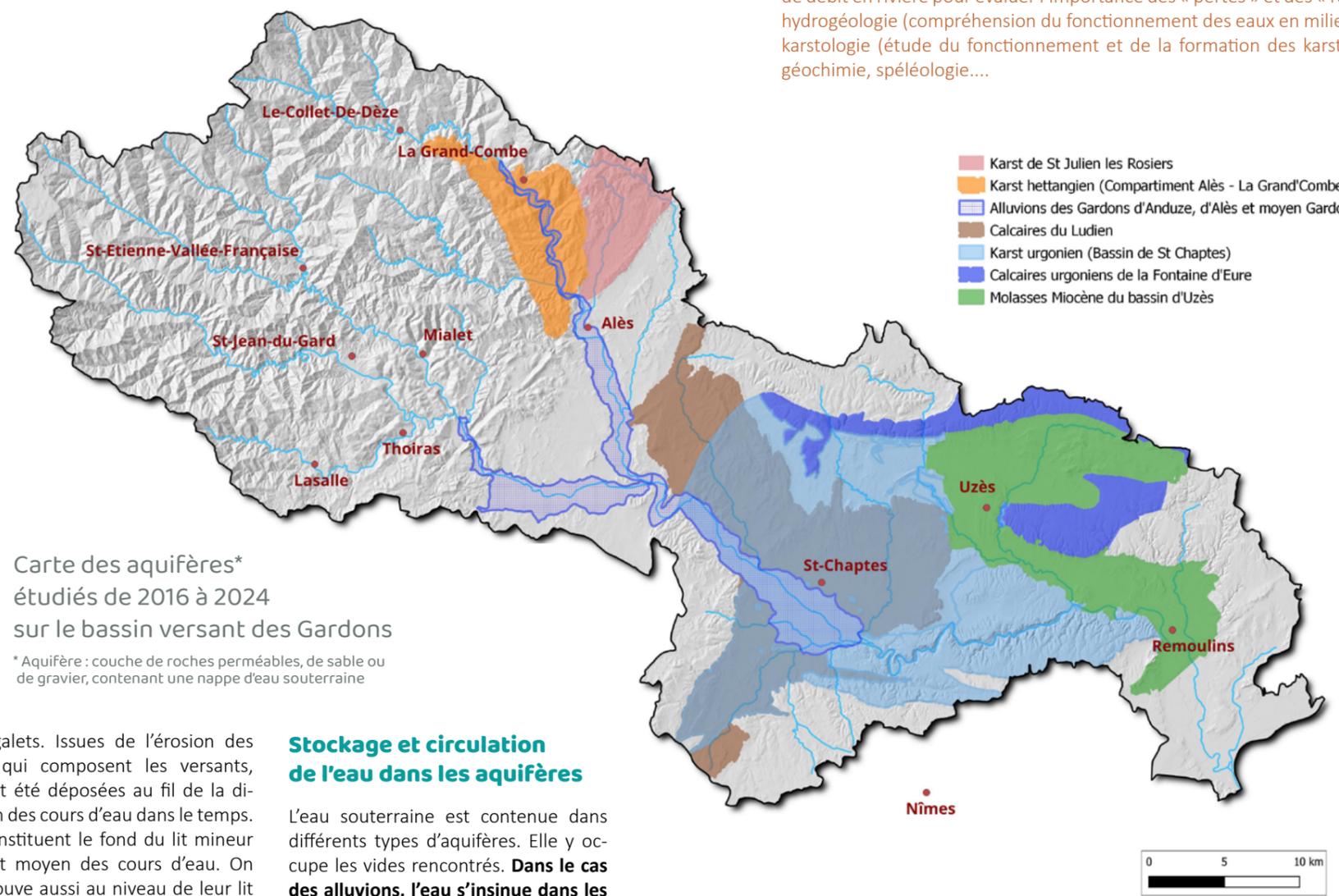
### À l'aval du bassin versant

À l'est d'un axe reliant Thoiras, Mialet et La Grand-Combe, apparaissent des formations sédimentaires, dominées par les calcaires. Elles se sont formées lors des submersions marines successives entre - 200 millions d'années (début de la période Jurassique) et - 4 millions d'années (période Pliocène) pour les plus récentes. Ces formations, plus ou moins aquifères, peuvent constituer d'importantes nappes phréatiques.

### Un aquifère directement lié à la rivière

Les alluvions constituent encore un autre type d'aquifère. Ces formations géologiques datées du Quaternaire, soit il y a environ 1,5 millions d'années, sont composées de sables, de graviers

et de galets. Issues de l'érosion des roches qui composent les versants, elles ont été déposées au fil de la divagation des cours d'eau dans le temps. Elles constituent le fond du lit mineur et du lit moyen des cours d'eau. On les retrouve aussi au niveau de leur lit majeur. Les alluvions sont étroitement liées aux cours d'eau proprement dit, qui tantôt les alimentent en eau, tantôt les drainent. Elles forment des nappes d'eau souterraine souvent abondantes et de bonne qualité. Mais un prélèvement dans cet aquifère se répercute généralement de manière significative et rapide sur le cours d'eau !



Carte des aquifères\* étudiés de 2016 à 2024 sur le bassin versant des Gardons

\* Aquifère : couche de roches perméables, de sable ou de gravier, contenant une nappe d'eau souterraine

### Stockage et circulation de l'eau dans les aquifères

L'eau souterraine est contenue dans différents types d'aquifères. Elle y occupe les vides rencontrés. Dans le cas des alluvions, l'eau s'insinue dans les espaces entre les matériaux (sable, cailloux...), qui sont plus ou moins colmatés.

Lorsque l'aquifère est un massif rocheux, l'eau occupe un réseau de fractures et de fissures au sein duquel sa circulation est plus ou moins rapide. L'eau peut aussi être présente dans des

microfissures au sein de la roche elle-même, on parle alors d'eau matricielle.

Les karsts (voir encart ci-contre) sont alimentés en eau par l'infiltration des pluies dans les zones où le calcaire affleure, et par les « pertes » des cours d'eau. Lorsqu'une rivière traverse un massif calcaire karstifié, tout ou partie

## Étude des aquifères sur le bassin versant des Gardons

L'EPTB Gardons a coordonné l'étude de 2 aquifères majeurs entre 2016 et 2020 : le karst hettangien entre la Grand-Combe et Alès, et le karst urgonien entre Ners et Remoulins. 4 nouvelles études sont en cours, concernant 7 autres formations aquifères.

Il est essentiel de comprendre le fonctionnement des nappes d'eau souterraine, ainsi que leurs relations avec les cours d'eau, pour assurer leur gestion et identifier les éventuelles ressources qu'elles représentent pour le futur. Étudier ces systèmes nécessite de réunir de nombreuses compétences : hydrologie (mesures de débit en rivière pour évaluer l'importance des « pertes » et des « résurgences »), hydrogéologie (compréhension du fonctionnement des eaux en milieu souterrain), karstologie (étude du fonctionnement et de la formation des karsts), mais aussi géochimie, spéléologie....

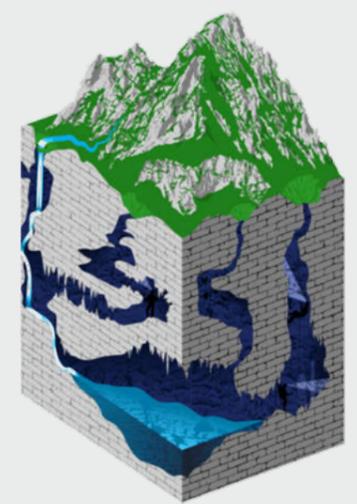


Traçage au colorant pour l'étude du karst en 2017

### Massifs calcaires

#### Vous avez dit « karst » ?

Le karst est une structure géomorphologique issue de la dissolution de roches carbonatées (calcaires, dolomies) par l'eau rendue acide au contact du gaz carbonique de l'air et des sols. Les vides ainsi créés dans le substrat rocheux permettent l'écoulement et le stockage de l'eau souterraine. Ce processus qui transforme une simple formation calcaire en un massif karstique avec dolines, gouffres, grottes, rivières souterraines et sources est appelé karstification. Le karst fait partie des rares aquifères pénétrables par l'homme. ([www.encyclopedie-environnement.org](http://www.encyclopedie-environnement.org))



Formation karstique © Stocklib / skellos

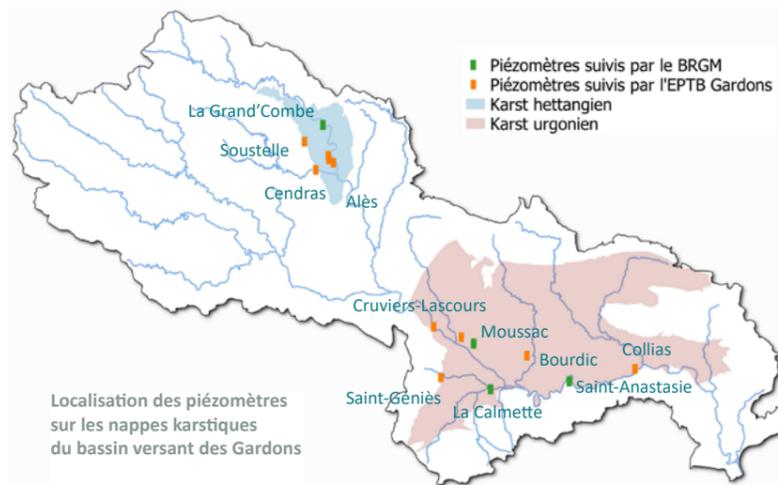


## Le réseau de suivi des nappes

L'EPTB Gardons gère 10 piézomètres en complément du réseau national du BRGM

Nous suivons actuellement 10 piézomètres suite aux études sur les nappes karstiques : 5 sur le karst hettangien et 5 sur le karst urgonien. À ceux-ci s'ajouteront bientôt 3 piézomètres supplémentaires. Ce réseau EPTB vient compléter le réseau national du **BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)**.

Au-delà de l'amélioration des connaissances, **le réseau de suivi des nappes phréatiques permet de déterminer leur état de remplissage et d'adapter les mesures de gestion en conséquence** (restrictions locales des usages de l'eau, par exemple). Il est aussi indispensable pour évaluer la possibilité d'autoriser de nouveaux prélèvements ou de renouveler les autorisations existantes.



### Un outil-clé

#### Piézomètre, quésaco ?

Un piézomètre est un forage en général non exploité qui permet de connaître le niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe phréatique.

On parle de « niveau piézométrique ». Ce niveau, qui correspond à la pression de la nappe, est généralement indiqué en mètres NGF (Nivellement Général de France).

Les piézomètres de nouvelle génération (photo) sont équipés d'un dispositif de télétransmission qui permet de suivre l'évolution du niveau de la nappe phréatique depuis un ordinateur situé à distance.



### Étude en cours

#### Petit patrimoine hydraulique non utilisé en Cévennes

Un inventaire des ouvrages de stockage anciens et non utilisés est en cours dans les Cévennes, sur la base du volontariat. Son objectif est d'identifier les ouvrages de stockage d'eau qui pourraient être restaurés pour être utiles localement.



## Économies d'eau

10 communes et 2 campings accompagnés par l'EPTB

Depuis le mois d'août, plusieurs communes et campings du bassin versant des Gardons sont **accompagnés pour réaliser des économies d'eau dans leurs bâtiments et espaces verts**. Les 1<sup>ers</sup> résultats sont attendus en 2024.

Après un diagnostic détaillé des équipements et de leurs consommations en eau, un plan d'action sera établi pour chaque commune et camping. Les différents leviers pour économiser l'eau seront abordés : choix de matériel et installations communales, systèmes d'arrosage, choix d'espèces végétales et pratiques d'entretien pour les espaces verts et les stades. Des formations pour les agents municipaux pourraient être proposées ainsi que des actions de sensibilisation des usagers.

**10 communes sont concernées par ce premier accompagnement** : Argilliers, Castillon-du-Gard, Massillargues-Atuech, Remoulins, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Privat-de-Vallongue, Vers-Pont-du-Gard et Vézénobres. Ce projet a vocation à essaimer ailleurs sur le bassin versant. En 2024, les communes de Collias, Saint-Mamert-du-Gard et Saint-Martin-de-Valgalgues bénéficieront du même accompagnement.

## Le Castor dans les Gardons

Un allié précieux et méconnu

Longtemps considéré comme nuisible, chassé pour sa chair, sa fourrure et l'huile qui imperméabilise son pelage, le castor européen s'est réfugié dans les Gardons et la vallée du Rhône, à une époque où l'espèce avait disparu de la majorité des cours d'eau français.



Le castor (*Castor fiber*) est aujourd'hui sauvé et protégé au niveau européen. En France, on le retrouve dans une cinquantaine de départements métropolitains, jusqu'à une altitude de 700 à 800 mètres. Sa population est estimée à plus de 14 000 individus (ONCFS, 2013), parmi lesquels 2 000 seraient établis dans le Gard (G. Larnac, 2022).

#### Un allié contre les petites inondations

À raison de 2 kilos de végétaux ingérés en moyenne chaque nuit, **le castor entretient à sa manière la végétation des cours d'eau**. Les saules et peupliers sont parmi ses végétaux préférés. Il consomme également volontiers de l'armoise. Son alimentation favorise le développement de jeunes arbres et de rejets, qui - lors de petites crues - ralentissent l'écoulement de l'eau (effet de peigne) et stabilisent les berges.

#### Bénéfique pour l'ensemble de l'écosystème

L'activité du castor, lorsqu'elle n'est pas entravée, aboutit naturellement à la création de chapelets de zones

humides peu profondes, dont les caractéristiques favorisent l'activité biologique et le développement de nombreuses espèces de faune et de flore, qui deviendront à leur tour source alimentaire pour d'autres espèces.

Chaque petit réservoir d'eau ainsi créé contribue à recharger la nappe phréatique, et ce tout au long de l'année. En amont des zones de barrage, la végétation - mieux irriguée - se révèle également plus résistante face au risque incendie.

#### La Maison du castor à Collias

Le castor, cet animal fascinant, a aujourd'hui son musée à Collias dans les Gorges du Gardon !

La Maison du castor est un espace de découvertes, ludique et interactif, ouvert :

- du 01/03 au 31/10
- du mercredi au dimanche
- de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

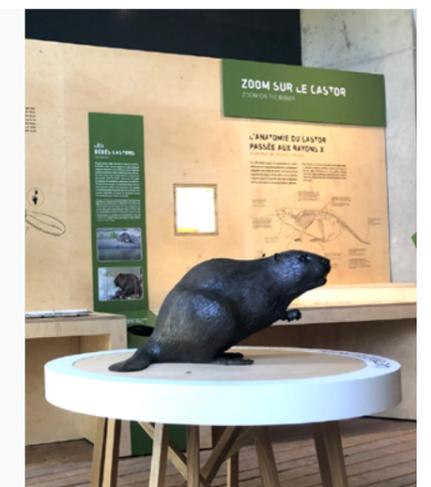
[Visitez leur site web !](#)

#### Une cohabitation parfois conflictuelle avec l'homme

Dans les zones plus habitées, la présence du castor peut s'accompagner de conflits avec les activités humaines.

On observe par exemple des dégâts sur les arbres en production sylvicole ou arboricole : branches basses coupées, arbres abattus ou écorçage sur pied. Ces situations problématiques apparaissent le plus souvent en arboriculture intensive, sur des arbres fruitiers plantés à proximité des cours d'eau.

La chasse étant interdite, la 1<sup>re</sup> réaction est souvent de vouloir déplacer les castors, mais en quelques années, le territoire peut se voir recolonisé. Des grillages ou clôtures adaptés suffisent généralement pour que les dégâts cessent. **Mais la meilleure protection consiste sans doute à laisser une végétation naturelle ligneuse suffisamment dense sur les berges**. Le castor est un animal nocturne et très craintif : l'eau lui apporte une sécurité vis à vis des prédateurs... il ne s'en éloigne que lorsqu'il n'a pas de quoi se nourrir sur les berges !





# La Commission Locale de l'Eau

Un espace de concertation aux enjeux multiples

Animée par l'EPTB Gardons, la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons est une assemblée regroupant les acteurs locaux de l'eau de notre territoire (élus, usagers, représentants de l'État), selon une répartition prévue par le code de l'Environnement (art.L212.4).



La CLE des Gardons, un lieu d'échanges entre acteurs du territoire



Composition de la CLE des Gardons

**64 membres**  
dont le Bureau : 14 membres

Renouvelée en 2020, la CLE des Gardons est composée de 64 membres, répartis en 3 collèges. Elle est présidée par M. Frédéric GRAS, élu par le collège des représentants des collectivités territoriales. Le 2<sup>e</sup> collège est celui des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations. Le 3<sup>e</sup> est celui des représentants de l'État et de ses établissements publics.

## Un parlement local de l'eau

La CLE de Gardons débat des principales questions se rapportant à l'eau sur le territoire et peut se saisir de tout sujet en lien avec ses attributions (usages et conflits d'usages, gestion d'anciens sites miniers, suivi d'études...).

Elle est chargée d'élaborer, de réviser et de suivre l'application du SAGE des

Gardons (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur les 171 communes qui composent son périmètre d'action, c'est à dire l'ensemble du bassin versant des Gardons élargi à la zone inondable par le Gardon sur la commune d'Aramon.

## L'organe consultatif pour toute question liée à l'eau

La CLE veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place de son plan d'actions. Dans ce cadre, elle est amenée à émettre des avis sur des projets en évaluant leur compatibilité avec le SAGE au titre des Codes de l'environnement et de la Santé Publique.

Elle est également invitée à se positionner sur des démarches institutionnelles comme les projets de SDAGE (Schéma

Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée, le classement des cours d'eau, le plan de gestion piscicole ou la révision des « arrêtés cadres » sécheresse.

Enfin, la CLE élabore et veille à la mise en œuvre de plans d'actions multipartenariaux bénéficiant de fonds publics pour la prévention des inondations et l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

### Le SAGE des Gardons

- Outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992
- Visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant des Gardons
- Basé sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux

# Journée de formation

sur la thématique des toxiques miniers

L'EPTB Gardons propose un nouveau programme de visites-formations destiné aux élus du Comité syndical et aux membres de la CLE des Gardons. Chacune d'elles abordera un thème en lien avec nos missions (inondation, ressource en eau, milieux aquatiques, gouvernance).



Visite de la station d'épuration de Ségoussac

Le 12 juin dernier, les élus et membres de la CLE ont été invités à participer au 1<sup>er</sup> volet d'une formation en 2 parties, consacrée à la problématique des toxiques miniers sur notre territoire.

## Un riche passé minier, des incidences toujours actuelles

Le bassin versant des Gardons a un historique minier pluriel et complexe : mines de charbon (La Grand'Combe, Alès) mais également mines de métaux (Nord d'Alès, les Cévennes, le secteur d'Anduze). Les anciennes mines et leurs résidus sont des sources potentielles, parfois avérées, de pollution des eaux de surface par les métaux : arsenic et plomb en particulier. Plusieurs sites miniers du bassin versant ont connu des pollutions accidentelles et des tensions fortes avec les riverains.

Certains sites ont fait et font encore l'objet de travaux de confinement et de traitement qui permettent de limiter le transfert de pollution vers les milieux.

## Une première matinée sur le secteur de Salindres

Cette première visite-formation sur le thème des toxiques miniers concernait le secteur de Salindres et de Rousson. Les participants ont pu visiter plusieurs sites de résidus miniers gérés aujourd'hui par l'entreprise Rio Tinto, un groupe minier et métallurgique qui opère à l'échelle internationale. Les différents travaux déjà réalisés ou à venir, pour contenir et traiter les matériaux potentiellement polluants, nous ont été présentés par l'industriel.

## Le bassin de Ségoussac et sa station d'épuration

De la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1980, la société Pechiney a produit de l'alumine à partir de bauxite, sur la commune de Rousson. Une partie

des résidus de cette exploitation a été stockée sous la forme de boues rouges, dans une retenue créée à cet effet, le bassin de Ségoussac. Celui-ci couvre près de 30 ha et permet l'accumulation de plusieurs millions de tonnes de résidus miniers, sur quelques 30 mètres de hauteur.

Lorsqu'il pleut, le bassin se remplit d'eau. Une partie de celle-ci s'infiltre à travers la couche de boues rouges. Avant 2015, ces eaux de percolation étaient conduites pour traitement jusqu'à la plateforme de Salindres. Depuis, elles sont traitées sur place à la station d'épuration construite à proximité. Celle-ci nous a été présentée par l'entreprise Veolia qui en a la charge.

## Les travaux de confinement en cours sur la plateforme chimique de Salindres

La plateforme chimique de Salindres, aujourd'hui propriété du groupe Solvay, couvre une surface d'environ 110 hectares. L'entreprise Pechiney y a produit de l'aluminium jusqu'en 1984.

## Former les acteurs du territoire sur des enjeux concrets

Une parcelle de 29 ha a été conservée par Pechiney Bâtiment (Rio Tinto). Elle a servi de dépôt de résidus de bauxite et de gypse jusqu'en 1995. Rio Tinto réalise actuellement des travaux de confinement des résidus miniers toujours présents sur la parcelle. L'industriel nous a présenté les différentes étapes du projet à l'aide d'une maquette 3D.

Le deuxième volet de cette formation aura lieu à l'automne 2023 et concernera le secteur d'Anduze.



# Dépolluer et protéger nos rivières

Redonner au Galeizon son caractère sauvage !

**Le 23 mai 2023, l'EPTB Gardons a organisé l'hélicoptère de 2 épaves de voitures, échouées dans le lit de la rivière Galeizon depuis les crues de 2002.**



M. Roustan, Psdt de l'EPTB avec M. Arnould, Psdt de l'ARRS, et Y. Louche, Psdt du SHVC

Cette action était menée dans le cadre d'un projet plus vaste qui vise à redonner son caractère sauvage à la rivière du Galeizon (Label « Site Rivières Sauvages »).

Les enjeux de cette opération étaient multiples :

- éliminer le risque de pollution (métaux, plastiques, peintures)
- retrouver la beauté naturelle du site
- éviter la remobilisation des épaves en cas de crue importante

Les 2 épaves étaient situées dans des zones inaccessibles par moyen terrestre. Le choix d'une extraction par voie aérienne s'est de ce fait imposé.

Cette opération a bénéficié d'un financement de l'EPTB Gardons, des départements du Gard et de la Lozère. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, gestionnaire historique du label « Site rivières sauvages » avec l'EPTB Gardons, était aussi partenaire de cette action.

→ [Regardez le documentaire](#) réalisé par France 3 sur l'hélicoptère



## Suivez-nous !

Accédez à toutes les infos sur nos actions et les actus du bassin versant :

- **Abonnez-vous à notre page Facebook !**
- **Recevez gratuitement nos bulletins d'information**

Les Brèves des Gardons : 4 pages, 1 parution / an au printemps

Le Journal des Gardons : 8 à 12 pages, 1 parution / an à l'automne

Sur simple demande **par mail** : [contact@les-gardons.fr](mailto:contact@les-gardons.fr)

ou **par téléphone** : 04 66 21 73 77

### Le Journal des Gardons

Bulletin d'information de l'EPTB Gardons • N°18 - Oct 2023

Directeur de publication : Max ROUSTAN

Rédacteurs en chef : Lionel GEORGES et Étienne RETAILLEAU

Maquette : COM'les10doigts

Conception : Nathalie VANHERLE

Dépot légal : Octobre 2023



**EPTB**  
**Gardons**  
Établissement Public Territorial de Bassin

6, av. Général Leclerc • 30000 Nîmes  
04 66 21 73 77 • [contact@les-gardons.fr](mailto:contact@les-gardons.fr)  
Suivez-nous aussi sur Facebook

[www.les-gardons.fr](http://www.les-gardons.fr)